



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/12/2016

### Nombre de membres

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 12

Le cinq décembre deux mil seize à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Cécile **POUILLY**,

### Etaient présents :

Mmes Fabienne DINARD, Geneviève GALIERE, Marie-Cécile **POUILLY**  
MM. Jean-Marc BOULERAND, Ludovic BRUN, Thierry CAZALET, Jacques DERRE, Jacky GASNIER,  
Eric GUITTARD, Olivier HANQUEZ (arrivé à 21 h 10), Patrick OCZACHOWSKI, Christophe SEMETEYS

### Absent et représenté :

M. Philippe CAMUS, procuration à Mme Marie-Cécile **POUILLY**

### Absents

Mme Isabelle BADERA,  
M. Franck GUILLAIN,

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur Eric GUITTARD est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Les comptes-rendus des deux précédentes séances sont adoptés à l'unanimité.

Puis, on passe aux questions inscrites à l'ordre du jour.

### **2016- 43 ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2017-2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

Prend acte des taux et des prestations négociés par le CDG28, dans le cadre du contrat groupe statutaire,

Décide d'adhérer au contrat groupe à compter du 1er janvier 2017 pour les catégories de personnes suivantes:

- Agents CNRACL pour tous les risques, au taux de 5,65% sans franchise par arrêt en maladie ordinaire.

La masse salariale assurée comprend obligatoirement le traitement brut indiciaire et la NBI.

- Agents IRCANTEC pour tous les risques, au taux de 1,20 % avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire.

La masse salariale assurée comprend obligatoirement le traitement brut indiciaire et la NBI.

Prend acte que la Collectivité adhérente devra verser au CDG28 des frais de gestion annuels à 0,11% de la masse salariale assurée.

Note que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de quatre mois avant l'échéance annuelle.

Autorise Madame le Maire à signer le contrat d'assurance et tout document s'y rapportant.

*Vote : 11 voix Pour.*

### **2016-44 FUSION SIEPRO/SIERO & Approbation des statuts du SIE-ELY**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **décide :**

- d'approuver la fusion du SIERO et du SIEPRO
- d'approuver les projets de périmètre et de statuts annexés à la présente délibération,

### **2016-45 - C.C. DES PORTES EURELIENNES D'ILE DE FRANCE DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES**

Madame Marie-Cécile **POUILLY** est désignée, à l'unanimité des membres présents et représentés, comme conseiller communautaire représentant la commune de Faveroles au sein de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

Madame Marie-Cécile **POUILLY** déclare accepter l'exercice de cette fonction.

M. Patrick OCZACHOWSKI, premier adjoint de la commune de Faveroles est désigné à l'unanimité des membres présents et représentés, comme conseiller communautaire suppléant représentant la commune de Faveroles au sein de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

M. Patrick OCZACHOWSKI déclare accepter l'exercice de cette fonction.

## QUESTIONS DIVERSES

### • 2016-46 FINANCES : Décisions modificatives

Il convient de faire des réajustements comptables et de transférer la somme de 27 860 € du chapitre 21 au chapitre 23.

Puis, Madame le Maire fait un point sur différents sujets :

\* La Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France : il a été fait une présentation provisoire d'un organigramme. Le conseil communautaire sera installé fin janvier-début février 2017. En attendant, l'intérim sera assuré par le doyen des présidents actuels. Il n'y aura pas de recrutement de DGS supplémentaire pour le moment.

\* Le SIRMATCOM sera dissous au 31 décembre 2016, la compétence « Ordures ménagères » étant reprise par la C.C. Des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

\* Les demandes de cartes nationales d'identité ne pourront plus être déposées à la mairie de FAVEROLLES à compter du 1er mars 2017, ces dernières devant être traitées comme les passeports par les mairies dotées d'une borne biométrique. La mairie la plus proche sera celle de NOGENT-LE-ROI.

\* Une permanence sera tenue par deux élus le samedi 31 décembre de 10 h à 12 h pour recevoir les dernières inscriptions sur les listes électorales.

### *Tour de table :*

\* M.GASNIER fait un point sur l'assainissement : diverses réparations sont en cours sur la station d'épuration. Un canal d'écoulement est fêlé. Des devis ont été demandés. Le premier devis reçu s'élève à environ 24 850,00 € HT. Des renseignements vont être pris pour voir si l'obtention d'une subvention est envisageable.

\* M.Ludovic BRUN et Mme Geneviève GALIERE font part du projet de travaux pour la bibliothèque. Pour pouvoir prétendre à une subvention de la DRAC, il faudrait que le local accueillant la bibliothèque fasse une surface de 68 m<sup>2</sup>. Il serait donc nécessaire de faire tomber certaines cloisons pour obtenir une grande pièce. Une étude va être faite pour voir si ce projet est réalisable.

Il faudra prévoir environ 300 € au prochain budget concernant la convention qui doit être signée avec le Conseil Départemental pour le prêt des livres et le bibliobus.

\* M. Cazalet fait observer que les stationnements sur les trottoirs perturbent la sécurité des piétons. Il faudrait mettre des avertissements.

Un radar prêté par le conseil départemental est actuellement installé à la Butte d'Auvergne. M. Cazalet trouve que c'est une excellente initiative.

### *Arrivée de M. Olivier HANQUEZ à 21 h 00*

\* Cimetière : Mme Galière intervient et demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord pour qu'elle lance la procédure de reprise des concessions. Le conseil municipal donne son accord pour la poursuite de la procédure en collaboration avec les élus des Pinthières.

\* Colis des anciens : Un colis sera remis aux anciens lors d'un goûter qui se tiendra à la salle des fêtes le Vendredi 6 janvier 2017 à 15 h. Distribution pour ceux qui ne pourront pas venir le samedi 7 janvier.

\* Voeux du Maire : Un débat s'engage sur le choix d'inviter toute la population ou bien seulement de sélectionner les invités. La majorité des conseillers (8) opte pour sélectionner les invités en raison de la capacité d'accueil de la salle des fêtes.

Les décorations de Noël ont été installées le 5 décembre sur la commune. Il y a sept décorations supplémentaires sur les hameaux.

**\* 2016-47 SIVU de Faverolles-Les Pinthières : Modification des délégués**

M. Christophe Semeteys informe les membres du conseil qu'il souhaiterait laisser sa place de délégué titulaire à quelqu'un d'autre, faute de temps.

M. Ludovic BRUN est nommé délégué titulaire.

M. Christophe SEMETEYS est nommé délégué suppléant.

\* Puis, M. DERRE prend la parole. Une commission des finances sera programmée vers le 10 ou 12 janvier 2017. Il fait part du mécontentement des habitants du chemin aux moines sur les travaux gérés par le SIDES,

\* Patrick OCZACHOWSKI informe le conseil que les travaux route de Rambouillet se terminent. L'entreprise COLAS a donné toute satisfaction. Il reste à finir le marquage au sol. La réception de chantier aura lieu le 12 décembre 2016 à 15 h 30.

Il est proposé de mettre en sens unique une partie de la rue de l'Eglise. Le conseil réfléchit à la question.

\* Mme POUILLY informe qu'une réunion des Faverolles de France aura lieu dans la Marne à Faverolles et Coemy le 20 et 21 mai 2017.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,  
Marie-Cécile POUILLY